



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Versoix,

du 5 juillet 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Versoix du 28 avril 1972;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat du 31 mai 1972;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

X Chemin Jean-Baptiste-Terray à l'artère desservant un nouveau quartier de villas (domaine d'Ecogia), et partant du chemin communal du Biolay pour aboutir au chemin communal de Ravoux.

Jean-Baptiste-Terray fut le premier maire de Versoix, commune genevoise, de 1809 à 1813 puis de 1815 à 1816.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er août 1972.

Communiqué à :
Travaux. 4 ex.
Police 2 ex.
Intérieur 1 ex.
Sautier 3 ex.



Certifié
Le chef
[Signature]